PRECISIUM GARAGE

GARAGE HERVEZ Sarl

REPARATEUR MULTI-MARQUES

9 RUE RENAN 22200 GUINGAMP

Tél. : 0296437412 - E-mail : garage.hervez@wanadoo.fr

FACTURE

Référence pièce : 23004674
Date : 17/06/26 **Code client** : 4889
Mode de règlement :

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION
11 RUE DE LA TRINITE

22200 GUINGAMP

Identification du véhicule

Immatriculation	: CC-529-JT	**Marque**	: PEUGEOT
Kilométrage	: 158 783	**Modèle**	: PEUGEOT PARTNER
Date mise en circulation	: 07/03/12	**N° Série**	: VF37B9HN0CN508938

Référence	Désignation	Qté	Tps	PU	R%	Mt HT
	BON COMMANDE N° TE260750					
MO1	REMPLACER DISQUES ET PLAQUETTES DE FREINS AR PURGE DU CIRCUIT DE FREINS	1,80	1,00	60,00	0,00	108,00
PDIV	DISQUES DE FREINS AR.	2,00		215,00	20,00	344,00
PDIV	JEU D EPLAQUETTES DE FREINS AR.	1,00		91,00	20,00	72,80
LOCK	LOCKHEED	1,00		13,92	0,00	13,92
RECY	PARTICIPATION RECYCLAGE DECHETS	1,00		1,00	0,00	1,00
	REMISE SPECIALE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION					
	Nos devis sont valables 30 jours à compter de la date d'édition					

Taux des pénalités exigibles à compter du lendemain de la date de réglement en l'absence de paiement : 0 %
Exonération de TVA, article 262 ter, I du CGI — La marchandise demeure notre propriété jusqu'au complet règlement

SARL au capital de 7 500 Euros - N° Siret 47778164500015 - Code APE 4511Z - N° TVA Intracom. FR03477781645 - RCS

Tx	Pièce HT	Pièce TVA	Main-d'oeuvre HT	Main-d'oeuvre TVA	Huile HT	Huile TVA
20,00	431,72	86,34	108,00	21,60		
19,60						
	431,72	86,34	108,00	21,60		

Récapitulatif

Total HT Brut		539,72	Frais HT	
Remise Pièce	%		Port HT	
Remise MO	%		Total TVA	107,94
Remise Glob.	%		Divers TTC	
Escompte	%		Total TTC	**647,66**
Total HT Net		539,72	Acompte	
			Net à Payer	
			647,66	

cas de règlement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.
cas de retard de paiement, et sans mise en demeure préalable des pénalités de retard égales au plus fort des deux taux suivants seront appliquées : trois fois aux d'intérêt légal ou le taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. ailleurs, le défaut de paiement à l'échéance figurant sur nos factures donne de plein droit lieu à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais recouvrement de quarante (40) euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à cette indemnité forfaitaire, nous nous réservons le de demander une indemnisation complémentaire sur justificatif.

Conditions Générales d'Intervention au dos

©Sage